clair, maintenant, qu'un nouveau et sérieux rajustement général des devises est en train de s'effectuer.

La modification des cours du change de pays qui reçoivent une si forte proportion de nos exportations influe forcément sur notre économie. La modification des prix qui ont cours sur nos principaux marchés et dans nos principales sources d'approvisionnement ne peut manquer de nous toucher également.

Dans l'examen des effets immédiats et éventuels que la dévalorisation entraînera pour le Canada, il faut surtout considérer notre balance des comptes et la situation de notre change étranger. Le bouleversement du commerce mondial depuis la fin de la guerre a fait de la question du change étranger un élément important de la chose publique chez nous. Les députés se souviendront qu'en 1947, nous avons subi de lourdes pertes en réserves de devises étrangères, nos clients européens étant incapables de payer une bonne partie des marchandises qu'ils achetaient chez nous. Les mesures qu'il nous a fallu prendre au mois de novembre de cette année-là pour mettre fin à cette déperdition ont eu d'excellents résultats. Au cours de l'année 1948, nous avons réussi à obtenir un excédent appréciable au chapitre des comptes courants de notre balance des comptes: nos réserves d'or et de dollars américains passaient d'un chiffre minimum de 461 millions, en décembre 1947, à 998 millions, le 31 décembre 1948.

Toutefois, au début de l'année 1949, il était évident que l'aggravation de la crise du dollar dans le monde et l'accroissement de nos importations en provenance des États-Unis provoqueraient une forte diminution de notre excédent au compte courant. L'excédent au compte courant de notre balance des comptes a, de fait, décliné sans cesse et on estime maintenant que, pour l'année entière, il sera de toute façon très faible. Par conséquent, toute mesure tendant à provoquer l'abaissement de la valeur globale de nos exportations ou une augmentation de nos importations se soldera probablement par un déficit dans nos comptes internationaux. Un tel déficit amènerait la perte d'une partie de nos réserves de devises étrangères.

Bien que, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, nos réserves de devises se soient sensiblement améliorées depuis la fin de 1947, elles n'ont pas encore atteint un niveau qui réponde à nos besoins. Dans ces circonstances, il est fort souhaitable que nous nous en tenions à une politique tendant à prévenir un déficit quant à notre situation commerciale.

[L'hon. M. Abbott.]

La dévalorisation importante des devises dans toute la zone du sterling, aussi bien que dans plusieurs autres pays, ne peut avoir que des répercussions profondes sur notre balance des comptes. Plusieurs de nos produits d'exportation devront nécessairement faire face à une plus forte concurrence des prix, tant sur les marchés où le dollar a cours que sur les autres. D'autre part, les rajustements considérables apportés aux devises étrangères tendront à accroître la valeur globale de nos importations. Si nous sommes disposés à seconder les efforts tentés par les pays d'outremer en vue d'accroître leurs ventes chez nous, nous ne pouvons, toutefois, recevoir plus de produits d'importation de toutes sources sans que nos comptes internationaux n'accusent un déficit.

Dans les circonstances, le Gouvernement a décidé de rajuster la valeur d'échange du dollar canadien dans la mesure jugée nécessaire.

La situation fondamentale du Canada continuera à être solide. Nos exportations continueront à soutenir la concurrence comme par le passé. Notre production est efficace et nos frais relativement peu élevés. Vu ces facteurs fondamentaux, le Gouvernement a jugé approprié un rajustement de 10 p. 100. Pareille modification exige que soit consulté le Fonds monétaire international, mais l'approbation de ce dernier n'est pas nécessaire. La consultation requise a eu lieu aujourd'hui. Nous avons donc adopté un décret du conseil rajustant les cours de notre change à raison d'une prime de 10 p. 100 par rapport au dollar des États-Unis, et donné instruction au président de la Commission de contrôle du change étranger d'avertir tous les négociants autorisés et tous les agents de la Commission que les cours en vigueur à compter de l'ouverture des bureaux, le mardi 20 septembre, seront les suivants:

	Cote d'achat Par dollar	Cote de vente canadien
Dollars des États-Unis	\$1.10	\$1.10½
Livre sterling	\$3.074	\$3.08¾

Je demande l'autorisation de déposer, comme partie de ma déclaration, copie d'un communiqué publié conjointement à la suite des entretiens de Washington. Si la Chambre y consent, nous pourrions l'insérer en appendice aux Débats.

(La traduction du document déposé par l'honorable M. Abbott paraîtra en appendice au hansard de demain 20 septembre 1949.)